



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régime social des indépendants

Question écrite n° 102515

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation de veuves d'anciens combattants (Malgré-nous) cotisant au régime social des indépendants (RSI) en Moselle. Elle souhaiterait savoir s'il existe des situations particulières d'exonération prévues pour ces dernières et plus spécifiquement si le bénéfice d'un tel statut les exonère du paiement des cotisations maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102515

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 869

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)